

MIDI-GUIDE PRATIQUE

Vous organisez un événement public sur l'une des communes de la Zone de Police Centre Ardenne ? Voici la procédure à suivre pour être en règle avec les législations en vigueur

- 1. Déclarez votre événement à l'Administration communale**
 - Complétez le DOSSIER SÉCURITÉ (disponible sur le site Internet de votre Commune ou sur demande auprès de l'Administration)
 - Renvoyez le document à l'Administration communale au moins 60 jours à l'avance
- 2. Vous souhaitez emprunter du matériel à la commune ? (barrières NADAR, podiums, poubelles, tonnelles, chapiteaux...)**
 - Joignez au dossier sécurité l'ANNEXE 1 – PRÊT DE MATÉRIEL
- 3. Vous occupez le domaine public (en tout ou en partie) ?**
 - Joignez au dossier sécurité l'ANNEXE 2 – PLAN D'OCCUPATION
- 4. Vous souhaitez afficher vos supports de communication et diffuser votre événement sur les canaux de communication de la Commune ?**
 - Joignez au dossier sécurité l'ANNEXE 3 – COMMUNICATION

Attention, la déclaration de l'activité au Bourgmestre et son autorisation ne vous dispensent pas de celles requises par d'autres dispositions légales ou réglementaires (Sabam, Rémunération équitable, assurance...)

- 1. Pour une manifestation qui a lieu dans les bois, sur les chemins forestiers...**
 - Une demande doit être formulée auprès du Département Nature et Forêt
Chaussée d'Arlon, 50/1 à 6840 NEUFCHÂTEAU
061 23 10 34 - neufchateau.dnf.dgarne@spw.wallonie.be
<http://enforet.wallonie.be>
- 2. Pour un moto-cross, un auto-cross ou un démarchage**
 - Une demande doit être formulée auprès du Service Provincial
Place Léopold, 1 à 6700 ARLON
061 23 10 70 - info@gouverneur-luxembourg.be
www.gouverneur-luxembourg.be
- 3. Pour un affichage, une poses de panneaux... le long d'une route provinciale**
 - Une demande doit être formulée auprès de la Direction des Routes du Luxembourg
Place Didier, 45 à 6700 ARLON ou Chaussée de Recogne, 30 à 6840 NEUFCHÂTEAU
063 58 92 11 – celluleexterne.dgo132@spw.wallonie.be
- 4. Pour une présence d'agents de la Police**
 - Une demande doit être formulée auprès de la Zone de Police Centre Ardenne
061 24 12 41 - zp.centreardenne@police.belgium.eu
- 5. Pour une présence de la Zone de Secours Luxembourg**
 - Une demande doit être formulée auprès de la Zone de Secours Luxembourg
Place Léopold, 1 – 6700 ARLON
063 21 28 92 - bzp@zslux.be

Retrouvez toutes les informations complémentaires utiles pour organiser votre activité (gardiennage, bénévoles, vente d'alcool, sécurité, protocole sanitaire) sur le site de votre Commune